



Albi, le 13 octobre 2022

Monsieur Bernard CHAMPANET
Président du Syndicat Départemental
des pharmaciens du Tarn

Par courriel

Monsieur le Président,

Plusieurs de vos collègues m'ont évoqué informellement les difficultés de recrutement de pharmacien collaborateur ou de préparateur en pharmacie.

PHILIPPE
BONNECARRÈRE

Je n'avais pas eu jusqu'à ce jour ce type de question et les échanges en matière de santé étaient concentrés sur la question dite des « déserts médicaux ».

Les sujets soulevés par vos confrères sont réels et font l'objet de nombreux articles dans la presse écrite comme de reportages télévisés.

SÉNATEUR DU TARN

Plusieurs questions se posent :

1. La réforme des études médicales et la formation des pharmaciens

VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES LOIS

La réforme des études médicales avait été saluée avec beaucoup d'enthousiasme avec notamment la disparition du numerus clausus et la transformation du concours en examen.

Il faut admettre que ce sujet fait aujourd'hui débat et que le taux d'échec en deuxième année pour accéder au cursus des études de pharmacie est important.

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPEENNES

Les avis divergent quant au fait de savoir si cet examen est plus ou moins difficile, si les programmes sont ou non trop lourds ...

J'ai rédigé une [question écrite pour la ministre de l'enseignement supérieur sur ce point.](#)

En dehors même de l'examen, la situation est assez curieuse. L'image de la profession a progressé pendant toute la période du COVID-19 où nos concitoyens ont constaté qu'ils bénéficiaient d'un service de qualité.

Ils ont pu se faire vacciner, faire des tests ... dans les pharmacies avec une couverture du territoire qui reste encore très favorable (je n'oublie pas que c'est votre combat depuis longtemps).

ADRESSE POSTALE : 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

COURRIEL : p.bonnecarrere@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE :

32 PLACE JEAN JAURÈS - 81000 ALBI- TEL. : 05.63.54.73.36

COURRIEL : senateur.bonnecarrere.81@orange.fr



Le pharmacien voit son métier renforcé par de nouveaux services rendus à la population.

Je ne suis donc pas inquiet sur l'évolution à long terme sous réserve que l'Éducation nationale fasse un effort correct d'orientation et assure effectivement la promotion de ce métier.

J'ai pris contact dans notre département avec la DASEN sur ce point.

Elle m'a confirmé par courriel du 28 septembre que Monsieur GONZALEZ, Inspecteur en charge de l'information et de l'orientation, était à votre disposition pour travailler sur ce sujet.

D'autres éléments interfèrent.

D'une part les pharmaciens sont de plus en plus souvent des pharmaciennes. Un certain nombre de pharmaciennes diplômées n'exerceront pas ou pas sur une « carrière » complète. D'autres choisiront des temps de travail partiel. Comme pour les médecins il faut maintenant raisonner plutôt en terme de temps de travail pharmaceutique plutôt que de nombre de professionnels.

Par ailleurs, la profession de pharmacien est très diversifiée dans ses débouchés avec l'industrie, avec les laboratoires d'analyse, la fonction publique ... et les officines.

Cette diversité des débouchés peut être pénalisante pour les officines.

2. Pour les préparateurs en pharmacie il y a indiscutablement un besoin de revalorisation qui serait en cours avec un passage en formation à 3 ans, sous réserve de pouvoir intégrer dans le modèle économique des pharmacies les conséquences qui en résulteront en terme de salaire.

Nous retrouvons également les questions de temps de travail même si objectivement c'est un métier qui s'exerce dans des conditions propres, avec une relation de confiance, avec le secret professionnel ...

Je trouve très intéressante l'évolution dans notre département avec l'ouverture à partir de cette année d'une formation au CFA de Castres en préparation en pharmacie. Il était formé sur Toulouse 200 professionnels par an par alternance et à ma connaissance il y aura 15 places à partir de cette année sur Castres.

J'aurais tendance à conseiller aux professionnels Tarnais de justement s'appuyer sur le CFA de Castres pour des raisons proximité en considérant qu'ils pourront y trouver plus facilement des professionnels susceptibles de venir ensuite dans leurs officines.



3. Sur la situation économique des pharmacies, il va y avoir automatiquement une période de transition qui va probablement provoquer des débats entre la profession et la caisse primaire ou le ministère de la santé.

Nombre de pharmaciens ont pu développer pendant la crise du COVID des activités complémentaires comme évoqué plus haut ce qui va bien sûr jouer sur le chiffre d'affaires et les exigences parallèles en ressources humaines.

Il reste maintenant à voir si ces nouvelles missions confiées aux pharmaciens sont également susceptibles de générer du chiffre d'affaires supplémentaire pour les années qui viennent.

Cette question de la valorisation de l'activité jouera forcément quant à l'attractivité de la profession pour recruter de nouveaux professionnels.

Je suis à votre disposition dans le cadre de votre travail d'animation du syndicat des pharmaciens (je connais votre ténacité) ou à celles de vos collègues pour porter les messages de votre profession dans le cadre des travaux parlementaires.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Philippe BONNECARRÈRE